

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD

1 rue de l'Hôtel Dieu

80100 ABBEVILLE

☎ 03 22 20 60 30 📠 03 22 31 19 33

contact@baiedesomme.org

**ZAC DE LA FRANGE NORD
DE QUEND-PLAGE-LES-PINS**

**DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA
DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

*

* *

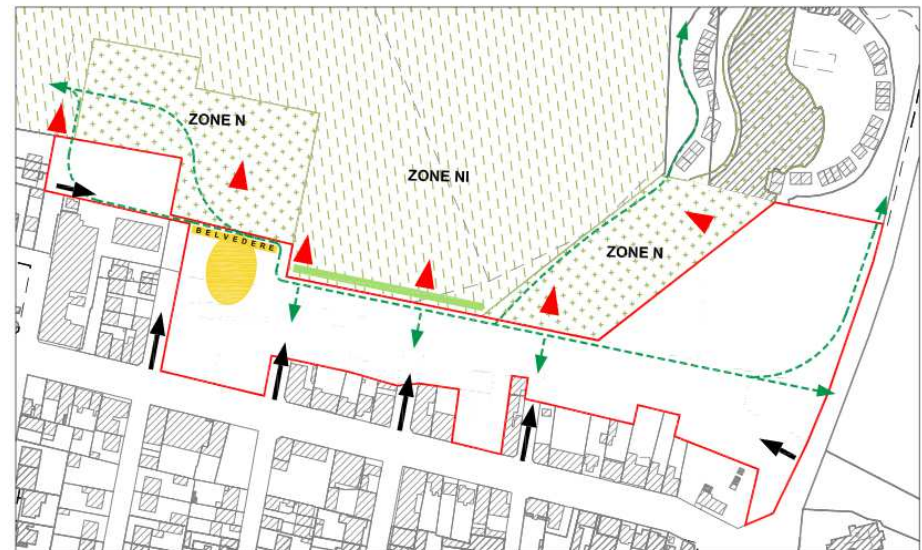
PIÈCE N°3 :
**EXEMPLAIRE DU RAPPORT
DE PRÉSENTATION MODIFIÉ**









Dans l'emprise du projet, les aménagements prévus visent à :

- ⇒ Proposer de la construction dans les zones déjà constructibles du POS. les espaces en dehors de l'enveloppe urbaine sont rendus à la nature.
- ⇒ Reconstitution paysagère de la rupture d'urbanisation avec Belle Dune : restauration paysagère et écologique du milieu dunaire.
- ⇒ Création d'une voie douce :
 - **Depuis la RD 332 vers le centre ville et la mer**, entre le massif dunaire et l'arrière de l'urbanisation, **desservant Belle Dune** (prise en compte des pratiques existantes constatées).
 - **Aménagement d'une connexion piétonne et cycles, respectant le relief dunaire et les contraintes juridiques** : structure en bois reposant à même le sol ou système de passerelles permettant d'adoucir les dénivelés.
- ⇒ Création d'une connexion urbaine :
 - Depuis la RD 332 vers le nouvel îlot Renaissance** : Reconstitution des arrières d'îlots : (achèvement de l'urbanisation), traitement des fonds de jardins, « densification des dents creuses » par l'aménagement de bâtiments dédiés principalement au logement **en R+1+C** (respect des densités actuelles – conformément à la loi Littoral).
- ⇒ Bouclage des impasses via la voie douce et la nouvelle connexion urbaines et reconstitution de stationnements résidentiels dans les cœurs d'îlots. Préservation des fonds de parcelles existants grâce à la reconstitution d'une lisière végétale.
- ⇒ Les transparences, « fenêtres urbaines vers les dunes » sont ainsi préservées et valorisées, notamment depuis l'îlot La renaissance – Les Cygnes.
- ⇒ Reconstitution de l'îlot « La Renaissance – Les Cygnes » : création de bâtiments **à R+1+C** accueillant diverses fonctions urbaines :
 - Habitat : logements en accession ou locatif, selon les besoins traduits dans le PLU, implantation de logement spécifique : résidence pour le personnel saisonnier ;
 - **Activités hôtelières et touristiques**

- **Commerces et services en RDC compte tenu des attentes exprimées, il pourrait être envisagé : un restaurant, un bar et des cellules commerciales.**
- **Stationnements pour les constructions nouvelles.**

Ces bâtiments seront implantés **autour de manière à permettre la constitution** d'un véritable espace public, trait d'union entre les dunes et le centre ville pouvant accueillir le marché hebdomadaire.



	Piquage de voirie		Zone 1AUa
	Piquage de cheminement doux		Zone N, transition vers le massif dunaire à mettre en valeur
	Ouverture sur le grand paysage à maintenir		Zone NI, périmètre de préemption du Conservatoire du littoral
	Aménagement d'espace public avec construction		
	Aménagement paysager léger : transition vers l'espace dunaire		

Les secteurs sensibles à valeur patrimoniale (actualisé en mai et juin 2018).

